

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 27 MAI 2021

Établi en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SEPT DU MOIS DE MAI, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gray s'est réuni à 19h00, à l'Espace Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux Conseillers le 21 mai 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 71

Cette réunion s'est déroulée conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Présidence de Monsieur Alain BLINETTE

Étaient présents : N. DAGUET, J-M. CHAUDOT, X. COQUIBUS, P. MARCOUX, Th. SAVIN, D. JACQUET, D. RAILLARD, J. SACCOMANI, G. FENOL (suppléant de T. BEUCHET), J. PRUNEAU, Cl. DEMANGEON, J-F CERCLEY, Y. POIROT, Ph. LAMBERT, C. GUINET, R. BRESSAND, M. LAMBERT, St. CATALOT, D. CHEMINOT, B. GRADOZ (suppléant de J-M PAGEAUX), A. TODESCHINI, P. PAROT, Ch. LAURENÇOT, J. DEBELLEMANIERE, J. COLLINET, M. OLIVIER-PAQUIS, M-F. MIALLET, M. VASSILEV, N. CAILLE, C. DUREUX, M. VALLEE, Y. GUIGNOT, D. THEVENOT, F. PERROTIN (suppléant de J-P BONVALOT), C. DUVERNOY, G. DE GERAUVILLIERS, J. CHAVECA, O. VUILLIER, F. LAGIER, F. HENNING, J-P. COURIOL, E. MANDIGON, A. BLINETTE, D. MOREAU, M. OUSSET, L. PECQUERY, J-L PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Cl. GAUTHIER, J-P SORNAY, J-P GEOFFROY, D. STIEFVATER (suppléant de I. SCHNEIDER) et J-L MEUNIER.

Étaient absents représentés : A. LOMBERGER (pouvoir à P. MARCOUX), E. JEUDY (pouvoir à Th. SAVIN), A. NICOLLE (pouvoir à J. SACCOMANI), M. BRETON (pouvoir à Ch. LAURENÇOT), A. PAUFERT (pouvoir à M-F MIALLET), V. THOMAS (pouvoir à M. VASSILEY), D. TARTRAT (pouvoir à Y. GUIGNOT), S. ABBEY (pouvoir à F. HENNING), I. BOUCLANS (pouvoir à J-P COURIOL), J. CHENEVIER (pouvoir à O. VUILLIER), D. BERGEROT (pouvoir à E. MANDIGON), J-C VAGNER (pouvoir à A. BLINETTE) et Ph GHILES (pouvoir à J. COLLINET).

Étaient absents : J-C GULOT, H. NAJI (excusé), C. BON (excusé), M. BRACONNIER (excusé), J-N ROUSSET (excusé) et B. ROYER (excusé).

Didier CHEMINOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INFORMATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations consenties par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020.

Date de signature	Délégation d'attribution	Intitulé	N° de décision
15-avr.	Marchés publics	Attribution du marché relatif à l'acquisition d'un camion benne poids lourd	DEC-2021-10

20-avr.	Marchés publics	Maîtrise d'œuvre relative à la rénovation et à l'extension du gymnase de Pesmes - Avenant n° 1	DEC-2021-11
7-mai	Louage	Convention de location de l'espace Festi'Val pour l'association ARTS et ZEN	DEC-2021-12
18-mai	Marchés publics	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une voie d'accès à l'aérodrome Saint Adrien	DEC-2021-13
18-mai	Marchés publics	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un accès au droit de la ZA Gray Sud II	DEC-2021-14
18-mai	Marchés publics	Maîtrise d'œuvre relative au renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable ainsi que la réfection des voiries dans le cadre du Schéma Urbain de Caractère sur la commune de PESMES - Résiliation pour motif d'intérêt général	DEC-2021-15
18-mai	Louage	Convention de location de l'espace Festi'Val pour M. JUNIOR ILUNGA et Mme BELLE LUZOLO	DEC-2021-16

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

121. Fonds Régional des Territoires - Modification du règlement d'intervention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les modalités d'attribution définies permettant l'octroi des subventions au titre des aides dans le cadre du Fonds Régional des Territoires.
- **APPROUVE** la modification du règlement d'intervention du Fonds Régional des Territoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer le règlement d'intervention du Fonds Régional des Territoires modifié.

122. Fonds Régional des Territoires - Aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires - SASU AUTO ECOLE GRAYLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de fonctionnement de **543.30 €** à la SASU AUTO ECOLE GRAYLOISE, représentée par Monsieur Armando GOMES DOS SANTOS CARDOSO, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises concernant l'aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires supérieure à 30 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

123. Fonds Régional des Territoires - Aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires - MADAME CHANTAL ENCARNACAO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de fonctionnement de **1 000.00 €** à Madame Chantal ENCARNACAO, pour son établissement la BRASSERIE DES BATELIERS, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises concernant l'aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires supérieure à 30%.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

124. Fonds Régional des Territoires – Aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires – SARL AU MASTROQUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de fonctionnement de **1 000.00 €** à la SARL AU MASTROQUET, représentée par Messieurs Bernard CHAMPREUX et Philippe PARIS, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises concernant l'aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires supérieure à 30 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

125. Fonds Régional des Territoires – Aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires – SARL LA PETITE FONTAINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de fonctionnement de **1 000.00 €** à la SARL LA PETITE FONTAINE, représentée par Madame Emilie JEANNERET et Monsieur Mickael PERIA, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises concernant l'aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires supérieure à 30 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

126. Fonds Régional des Territoires – Aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires – MONSIEUR STEPHANE MOREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de fonctionnement de **1 000.00 €** à Monsieur Stéphane MOREAU, pour son établissement LA TERRASSE, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises concernant l'aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires supérieure à 30 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

127. Fonds Régional des Territoires – Aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires – MADAME AURORE KESSLER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de fonctionnement de **1 000.00 €** à Madame Aurore KESSLER, pour son établissement l'AURORE au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises concernant l'aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires supérieure à 30%.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

128. Fonds Régional des territoires – Aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires - SARL LA BELLA NAPOLI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de fonctionnement de **645.00 €** à la SARL LA BELLA NAPOLI, représentée par Monsieur Benoit CELCE et Madame FIERLING, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds

Régional des Territoires, volet entreprises concernant l'aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires supérieure à 30 %.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

129. Fonds Régional des Territoires – Aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires – SARL LORIDISTRI

Monsieur Alain BLINETTE intéressé au dossier ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de fonctionnement de **1 000.00 €** à la SARL LORIDISTRI, représentée par Madame Laurie BLINETTE, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises, concernant l'aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires supérieure à 30 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

130. Fonds Régional des Territoires – Aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires – POIVRE ET SEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de fonctionnement de **229.20 €** à POIVRE ET SEL, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises, concernant l'aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires supérieure à 30 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

131. Fonds Régional des Territoires – Aide aux investissements - SARL BRASSERIE ARTISANALE DE LA RENTE ROUGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de **7 500.00 €** à la SARL BRASSERIE ARTISANALE DE LA RENTE ROUGE, représentée par Matthieu BERNARD, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises, concernant l'aide aux investissements matériels immobilisables et immatériels.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

132. Fonds Régional des Territoires – Aide aux investissements - SARL LA BELLA NAPOLI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de **5 500.00 €** à la SARL LA BELLA NAPOLI, représentée par Benoit CELCE et Laura FIERLING, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises, concernant l'aide aux investissements matériels immobilisables et immatériels.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

133. Fonds Régional des Territoires – Aide aux investissements - SARLU R-AUTO 70

Monsieur Richard ROUSSELLE intéressé au dossier ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de

2 928.85€ à la SARLU R-AUTO 70, représentée par Monsieur Richard ROUSSELLE, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises, concernant l'aide aux investissements matériels immobilisables et immatériels.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

134. Fonds Régional des Territoires – Aide aux investissements - SARL CENTRE HIPPIQUE GRAYLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de **9 000.00 €** à la SARL CENTRE HIPPIQUE GRAYLOIS, représentée par Monsieur Pascal HANRIOT-COLIN, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises, concernant l'aide aux investissements matériels immobilisables et immatériels.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

135. Fonds Régional des Territoires – Aide aux investissements - SARLU DOUCE COMTOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de **5 500.00 €** à la SARLU DOUCE COMTOISE, représentée par Monsieur Ludovic COURBOT, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises concernant l'aide aux investissements matériels immobilisables et immatériels.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

136. Fonds Régional des Territoires – Aide aux investissements – SARLU GRAY OPTIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de **1 757.08 €** à la SARLU GRAY OPTIQUE, représentée par Madame Stéphanie VANHEE, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises, concernant l'aide aux investissements matériels immobilisables et immatériels.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

137. Fonds Régional des Territoires – Aide aux investissements – RESTAURANT DE LA PLAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de **4 132.50 €** au RESTAURANT DE LA PLAGE au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises, concernant l'aide aux investissements matériels immobilisables et immatériels.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

138. Fonds Régional des Territoires – Aide pour charge de remboursement d'emprunt – Madame Manon PACHIERO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de **1 700.00 €** à Madame Manon PACHIERO, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises concernant l'aide pour charge de remboursement d'emprunt lié à des investissements pour la partie en capital.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

139. Fonds Régional des Territoires – Aide pour charge de remboursement d'emprunt – SARLU MA BOULANGE

Monsieur Xavier COQUIBUS et Monsieur Patrick MARCOUX intéressés au dossier ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de **6 000.00 €** à la SARLU MA BOULANGE, représentée par Adrien LOMBERGER, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises concernant l'aide pour charge de remboursement d'emprunt lié à des investissements, pour la partie en capital.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

140. Fonds Régional des Territoires – Aide pour charge de remboursement d'emprunt – Madame Jocelyne SELTIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de **2 175.68 €** à Madame Jocelyne SELTIER, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises concernant l'aide pour charge de remboursement d'emprunt lié à des investissements, pour la partie en capital.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

141. Aide à l'Immobilier d'Entreprise - SCI NF IMMO – Modification de la délibération n°2018-07-13

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- **MODIFIE** le montant de la subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise accordée à la SCI NF IMMO par délibération du 18 juillet 2018.
- **ALLOUE** à la SCI NF IMMOBILIER l'aide à l'immobilier d'entreprise pour un montant de 6 958.79 euros conformément au règlement d'intervention (5 % des dépenses éligibles en € HT soit 139 175.79 € HT plafonné à 50 000.00 €).
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

142. ZAC GRAY SUD II – Cession d'une parcelle à la SARLU HDJ HOLDING

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la cession à la HDJ HOLDING, sise 10 impasse de l'héritage 70100 VELESMES ECHEVANNE, d'une parcelle située ZAC GRAY SUD II, rue Edouard Belin à Gray, aux prix de 15.24 euros HT/m² pour la contenance de 10 000 m² et de 9.91 euros HT/m² pour la contenance de 10 000 m².
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer l'acte à intervenir sur réquisition de l'une ou l'autre des parties.

143. ZAC GRAY SUD II – Cession d'une parcelle à la SCI IMMOBILIERE PIERRI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la cession à la SCI IMMOBILIERE PIERRI sise 50 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à GRAY d'une parcelle située ZAC GRAY SUD II, rue Edouard Belin à Gray, au prix de 15.24 € HT/m².

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer l'acte à intervenir sur réquisition de l'une ou l'autre des parties.

144. Acquisition de parcelles au lieu-dit « En Sonjour Sud » à Gray-la-Ville – Modification de la délibération n° 2020/12/04

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Communauté de Communes Val de Gray des parcelles cadastrées AD 35 et AD 36, situées au lieu-dit « EN SONJOUR SUD » à Gray-La-Ville, d'une superficie totale de 2185 m², au prix de 3 600.00 €.
- **PRÉCISE** que les autres mentions de la délibération n°2020/12/04 du 16 décembre 2020 demeurent inchangées.

145. Politique habitat - Projet de construction de logements locatifs sociaux sur la Commune d'ARC-LES-GRAY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **CO-FINANCE** la construction, par le bailleur social HABITAT 70, de 8 logements sociaux collectifs sur la Commune d'ARC-LES-GRAY, Rue Louis Ravillon, par l'octroi d'une subvention de 20 000.00 € (8 x 2 500.00 € par logement), selon le principe voté par le Conseil Communautaire en lien avec la politique logement du Conseil Départemental de la Haute-Saône.
- **PRÉCISE** que le versement de cette subvention interviendra sur l'exercice budgétaire 2023 où les crédits auront été inscrits.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque collectivité et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

146. Politique habitat - Projet de construction de logements locatifs sociaux sur la Commune de CHARGEY-LES-GRAY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **CO-FINANCE** la construction, par le bailleur social HABITAT 70, de 3 logements sociaux individuels sur la Commune de CHARGEY LES GRAY, lieu-dit « Le village Est », par l'octroi d'une subvention de 7 500.00 € (3 x 2 500.00 € par logement), selon le principe voté par le Conseil Communautaire en lien avec la politique logement du Conseil Départemental de la Haute-Saône.
- **PRÉCISE** que le versement de cette subvention interviendra sur l'exercice budgétaire 2023 où les crédits auront été inscrits.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque collectivité et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

147. Politique habitat - Projet de construction d'un logement locatif social sur la Commune de GRAY-LA-VILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **CO-FINANCE** la construction, par le bailleur social HABITAT 70, de 1 logement social individuel sur la Commune de GRAY LA VILLE, situé 24 avenue Pierre Curie, par l'octroi d'une subvention de 2 500.00 € (1 x 2 500.00 € par logement), selon le principe voté par le Conseil Communautaire en lien avec la politique logement du Conseil Départemental de la Haute-Saône.
- **PRÉCISE** que le versement de cette subvention interviendra sur l'exercice budgétaire 2022 où les crédits auront été inscrits.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque collectivité et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

148. Politique habitat - Projet de construction de logements locatifs sociaux sur la Commune de PESMES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CO-FINANCE** la construction, par le bailleur social HABITAT 70, de 6 logements sociaux individuels sur la Commune de PESMES, lieu-dit «Corvée de Mopinot », par l'octroi d'une subvention de 15 000.00 € (6 x 2 500.00 € par logement), selon le principe voté par le Conseil Communautaire en lien avec la politique logement du Conseil Départemental de la Haute-Saône.
- **PRÉCISE** que le versement de cette subvention interviendra sur l'exercice budgétaire 2023 où les crédits auront été inscrits.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque collectivité et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

EAU, ASSAINISSEMENT, GEMAPI

149. Captages prioritaires – Délimitation de l'aire d'alimentation de la source de la Tourouge sur la commune de VALAY et sa zone de protection

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'aire d'alimentation du captage de la source de la Tourouge et la zone de protection contre les pollutions diffuses d'origine agricole définies sur la carte jointe à la présente délibération.
- **VALIDE** le projet d'arrêté préfectoral relatif à ces délimitations.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

INGENIERIE

150. Dotation d'Investissement du Département - Sollicitation de fonds pour l'acquisition de matériels sportifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la dotation d'investissement des Collèges auprès du Conseil Départemental de Haute-Saône pour l'acquisition de matériels sportifs.
- **APPROUVE** le détail des acquisitions proposé ci-dessus pour l'année 2021.
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus au budget général.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

151. Transfert de propriété de l'ancienne école des garçons de la commune de Mantoche à la Communauté de Communes Val de Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de propriété à l'euro symbolique de l'ancienne école de garçons de Mantoche, parcelle cadastrée section AB n°167, d'une superficie de 1 688 m².
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir et toutes les pièces relatives au dossier. Les frais éventuels d'actes et d'enregistrement seront à la charge de la Communauté de Communes Val de Gray.

152. Transfert du site dit du « BOAT » de la Commune de Gray à la Communauté de Communes Val de Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert à titre gratuit des parcelles AH 88, 90, 92, 93 (y compris ponton) et 124 situées à l'île Sauzay, 70100 GRAY, à la Communauté de Communes Val de Gray, dans le cadre de sa compétence tourisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de transfert à intervenir et toutes les pièces relatives au dossier. Les frais éventuels d'actes et d'enregistrement seront à la charge de la Communauté de Communes Val de Gray.

RESSOURCES HUMAINES

153. Compte Epargne Temps (CET) - Modification de la délibération n°2016-04-59

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du montant brut de l'indemnité des agents de catégorie C par jour épargnés à 75.00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- **PRÉCISE** que les autres mentions de la délibération n°2016-04-59 du 14 avril 2016 demeurent inchangées.

154. Création de poste pour Accroissement Temporaire d'Activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activités.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

155. Création de postes permanents à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer trois postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet à compter du 01/06/2021 et en conséquence, de mettre le tableau des effectifs à jour.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

156. Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emploi technique – Modification de la délibération n°2017-04-33

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les mesures d'actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) décrites dans la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- **PRÉCISE** que les autres mentions de la délibération n°2017-04-33 du 13 avril 2017 demeurent inchangées.

157. Création d'un budget annexe « AERODROME SAINT ADRIEN »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe « AERODROME SAINT ADRIEN ».
- **PREND EN COMPTE** la gestion du budget annexe « AERODROME SAINT ADRIEN ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces s'y rapportant.

158. Budget Eau – Décision Modificative N° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVER** la décision modificative N°1 concernant le budget eau.

159. Budget Cinéma – Décision Modificative N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVER** la décision modificative N°1 concernant le budget cinéma.

160. Dissolution du Syndicat des eaux de Velesmes - Reprise de l'emprunt par la Communauté de Communes Val de Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reprise de l'emprunt du Syndicat des Eaux de Velesmes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à régler les mensualités et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

161. Dissolution du syndicat des eaux de Velesmes – Répartition actif-passif entre la Communauté de Communes Val de Gray et la Communauté de Communes des Monts de Gy

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la répartition actif-passif proposée entre la Communauté de Communes Val de Gray et la Communauté de Communes des Monts de Gy à la suite de la dissolution du syndicat des eaux de Velesmes.
- **APPROUVE** la participation de la CCVG au projet d'investissement de la CCMG pour la création d'une nouvelle usine de traitement d'eau potable pour la source des Jacobins située sur la Commune de CHOYE à hauteur de 200 000 € par le biais d'un fonds de concours.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

162. Cession du bateau Coche d'Eau I

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la cession à titre onéreux le bateau Coche d'Eau I à Messieurs B. PHILIPPON, R. FERNOUX et JP FRANCOIS pour un montant de 6000.00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer le contrat de cession et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

163. Convention relative à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative à la gestion au titre de 2021 de l'aire d'accueil des gens du voyage annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer la convention sus-désignée et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

164. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement du relais parents-assistants maternels du Val de Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement du relais parents-assistants maternels du Val de Gray dont le projet est joint en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention sus-désignée et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Gray, le 2 juin 2021

Le Président



Alain BLINETTE

